

SOS Paie : Un service qui répond à l'urgence



VOTRE AGENT RH/SECRÉTAIRE DE MAIRIE EST ABSENT ?

VOUS ÊTES DANS L'INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE FAIRE VOS PAIES ?

Vous pouvez à présent compter sur le nouveau service du CdG62 : SOS Paie

Les avantages du service

Ce service comprend **un audit dans votre collectivité effectué par 2 gestionnaires de paie qualifiés.**

Pour la réalisation de vos fiches de paie, des déclarations de cotisations obligatoires, de la déclaration sociale nominative et du mandatement (selon vos besoins), ceux-ci seront **réalisés par une prise en main à distance.**

Les agents du service paie du CdG62 peuvent **intervenir directement sur les logiciels RH** suivants :

- **Berger Levrault E-Sedit ;**
- **CIRIL RH ;**
- **Berger Levrault E-Magnus ;**
- **JVS.**



Comment ça marche ?

Vous pouvez disposer du service SOS Paie en nous contactant via l'adresse : sospaie@cdg62.fr

Audit : 240€/demi-journée
(Le nombre de demi-journée sera déterminé avec le service)

Prestation paie sur site : 240€/demi-journée
(Par nécessité ou par demande de la collectivité)

15€ par fiche de paie

Par convention

Prestation
faite sur devis